

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2006.-**

**DOCUMENTATION.-**

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

9 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE MORLANWELZ**

Concessions temporaire pour 15 ans.

Mme Wielme Rachelle Rue du Quéniau 132 7100 La Louvière	CTD	240,00.- €
M. Lepain Alain Rue du Moulin 70 7100 La Louvière	CTT	375,00.- €
MmeTrautman Anita Chaussée de Mariemont 4/5 7140 Morlanwelz	CTS	275,00.- €

Concessions temporaires pour 50 ans

Mme Dragone Gerardina Rue du Bois 212 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1.100,00.- €
Mme Delaby Paula Chaussée de Mariemont 6/35 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1.100,00.- €

M. Graczyk Jean Chaussée de Mariemont 13/b6 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1.100,00.- €
---	---------------------	--------------

### **CIMETIERE DE CARNIERES**

#### Concessions temporaire pour 15 ans.

Mme Lovetere Concetta Rue du Clos corbeau 3 7100 La Louvière	CTS	825,00.- €
--	-----	------------

M. Hulin Jean-Pierre Rue Saint Eloi 118 7141 Carnières	CTS	118,00.- €
--	-----	------------

M. Beaumet Marcel Rue de la Paix 18 7141 Carnières	CTD	92,00.- €
--	-----	-----------

-----

#### 2. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget de l'exercice 2006 – Modification budgétaire n°1 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006.

Dépenses en plus :	500,00.- €
Dépenses en moins :	500,00.- €

La contribution de la Commune reste inchangée.

-----

#### 3. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget de l'exercice 2006 – Modification budgétaire n°2 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2006.

Recettes en plus :	900,00.- €
Dépenses en plus :	950,00.- €
Dépenses en moins :	50,00.- €

La contribution de la Commune est inchangée.

-----

4. Procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le deuxième trimestre 2006 – Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 30 juin 2006 telle qu'elle a été vérifiée pour le deuxième trimestre 2006 et constate qu'à la date du 30 juin 2006, elle présente un solde négatif de 1.445.209,88 Euros (un million quatre cent quarante-cinq mille deux cent neuf virgule quatre-vingt-huit ) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	3.094,68 €
Caisse centrale du Receveur	2.554,50 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	-2.359.708,05 €
Compte Académie 091-0109016-17	4,93 €
Compte Bibliothèque 091-0115451-50	0,00 €
Compte Centre de plein air 091-01122707-22	360,69 €
Compte Activités extra scolaires 091-0126554-95	0,08 €
Compte commandes de documents - 091-0124847-37	446,91 €
Carnet de compte 091-0122804-31	20,66 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00 €
Compte subsides et fonds d'emprunts 091-0003983-35	16.979,79 €
Comptes escomptes de subvention	172.950,74 €
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	-261,97 €
Compte ouverture de crédit consolidés (résidus)	718.347,16 €
	<b>-1.445.209,88 €</b>

-----

5. Plan triennal 2004 – 2006 – Travaux d'aménagement et d'égouttage de la Grand Place, de la Place du Marché et de la Place du Château à Morlanwelz – Projet.-

Commentaires en séances.

-----

6. Programme triennal des travaux 2004 – 2006 – Modification – Décision.-

Commentaires en séances.

-----

7. Achat de dalles en pierre bleue pour le remplacement des chemins de pourtour du Prieuré de Montaigu.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de dalles en pierre bleue (ou imitation) pour le remplacement des chemins de pourtour du Prieuré de Montaigu.

La dépense est estimée à 8.000.00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° 005.06/MG établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 762/723A8/54 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

8. Aliénation d'un terrain communal formant appendice de l'ancienne assiette du chemin de fer vicinal situé rue du Polichêne à Morlanwelz – Accord de principe.-

A la demande de trois riverains, Monsieur le Géomètre Arnaud MAQUILLE a établi un plan de mesurage et de division d'un terrain communal formant appendice de l'ancienne assiette du chemin de fer vicinal situé rue du Polichêne à Morlanwelz, cadastré section A n° 914/2 (partie).

Ces candidats acquéreurs sont :

- Melle Paola SCELFO, domiciliée rue du Polichêne, 63 – 7140 Morlanwelz, pour le lot 1 ;
- M. et Mme Pascal VAN BOSSCHE, domiciliés rue du Polichêne, 59-61 – 7140 Morlanwelz, pour les lots 2 et 3 ;
- Melle Delphine LAURENT, domiciliée rue du Polichêne 63 A – 7140 Morlanwelz, pour le lot 5 ;
- Le lot 4 restant propriété communale.

Conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 2 août 2005 de Monsieur le Ministre Philippe COURARD, le Conseil Communal est appelé à se prononcer sur le principe même de la vente et à fixer le prix et les conditions de celle-ci.

Le Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi a fixé la valeur vénale du terrain à 3,50 €/m<sup>2</sup>, soit :

- pour le lot 1 : 58,89 m<sup>2</sup> x 3,5 € = 206,115 € arrondis à 207,00 € ;
- pour les lots 2 et 3 : 159,75 m<sup>2</sup> x 3,5 € = 559,125 € arrondis à 560,00 € ;
- pour le lot 5 : 21,82 m<sup>2</sup> x 3,5 € = 76,370 € arrondis à 77,00 €.

En outre, les futurs acquéreurs ont été avertis que la construction d'un garage sur ces parcelles ne pourra être autorisée ; l'ancienne ligne de tram étant destinée dans le futur au trafic lent.

Nous vous proposons donc de marquer votre accord sur ces conditions d'aliénation.

Il est à noter qu'il s'agit de terrains à usage de jardin déjà occupé par les futurs acheteurs.

-----

9. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Examen de directeur(trice) d'école – Conditions.-

Monsieur DUSSAUSSOIS Jean, directeur d'école, a été admis à la pension le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Afin de pourvoir à son remplacement pour le 1<sup>er</sup> avril 2007 au plus tard, le Collège échevinal vous propose d'organiser un examen de directeur(trice) d'école.

La Commission Paritaire Locale réunie le 14 septembre 2006 a émis un avis favorable sur les conditions à fixer pour pouvoir prétendre à cet examen.

Vous trouverez le projet de conditions dans le dossier du Conseil Communal.

Nous vous proposons de les approuver.

-----

10. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Examen de directeur(trice) d'école – Forme d'appel – Décision.-

Un emploi de directeur d'école est vacant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, date de mise à la pension de Monsieur DUSSAUSSOIS Jean.

Afin de pourvoir à la vacance de cet emploi et en vue d'un examen de directeur(trice) d'école, le Conseil Communal doit déterminer la forme d'appel ;

Soit :

-par voie de recrutement par appel public,

Soit :

-par voie de recrutement par promotion

La Commission Paritaire Locale, réunie en date du 14 septembre 2006, a opté pour le recrutement par promotion.

Nous vous proposons de déterminer la forme d'appel par voie de recrutement par promotion.